



Le Conseil d'examen
du prix des
médicaments
brevetés

Depuis 1987

CEPMB COMMUNIQUÉ

Le Conseil examinera le prix du ratio-Salbutamol HFA au cours d'une audience publique

OTTAWA, le **22 juillet 2008** : Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés tiendra une audience publique à compter du 12 janvier 2009 dans l'affaire ratiopharm Inc. et le prix du médicament ratio-Salbutamol HFA (« ratio-Salbutamol »). Une conférence préparatoire à l'audience se tiendra le 27 octobre 2008.

L'audience a pour objet de déterminer, aux termes des articles 83 et 85 de la *Loi sur les brevets*, si ratiopharm vend ou a vendu au Canada, le médicament connu sous le nom de ratio-Salbutamol sur un marché canadien à un prix que le Conseil juge excessif, et, le cas échéant, de décider de l'ordonnance, s'il en est, qui doit être rendue.

Le médicament ratio-Salbutamol est un nouveau DIN d'une forme posologique existante d'un bronchodilatateur existant (sulphate de salbutamol). Il atténue le malaise respiratoire causé par des spasmes et par le rétrécissement du diamètre des bronches.

Les personnes qui désirent intervenir dans cette affaire doivent déposer une requête d'intervention auprès du Conseil **au plus tard le 4 septembre 2008**. Ces personnes sont priées de s'adresser à la Secrétaire du Conseil pour obtenir des renseignements sur la procédure.

L'Avis d'audience et l'Énoncé des allégations du personnel du Conseil sont affichés sur le site Web du Conseil sous les rubriques Mandat de réglementation et Audiences.

Toute demande de renseignement sur cette affaire doit être adressée à la Secrétaire du Conseil.

Sylvie Dupont
Secrétaire du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés

N° sans frais : 1 877 861-2350
Téléphone : (613) 954-8299 ; Télécopieur : (613) 952-7626
Courriel : sdupont@pmprb-cepmb.gc.ca

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés a pour mission de protéger les intérêts des consommateurs et de contribuer aux soins de santé de la population canadienne en veillant à ce que les prix des médicaments brevetés ne soient pas excessifs, en analysant les tendances des prix de tous les médicaments et des dépenses des brevets dans la recherche-développement au Canada et en faisant rapport des tendances observées.

Canada